



CAMP ADOS

Secteur Sud Saulnois



L'AVENTURE

CONTINUE !!



PRESENTATION

Mettre à profit la période des grandes vacances pour vivre de nouvelles aventures, découvrir de nouveaux horizons, c'est ce que les foyers ruraux du secteur Sud Saulnois vous proposent à travers ce projet.

Au-delà du simple fait de partir en vacances, ce projet a pour ambition de faire découvrir aux jeunes, leur territoire sous un autre angle, d'appréhender son potentiel et d'apprécier ses ressources.

Le projet est organisé par les bénévoles des foyers ruraux du secteur, qui connaissent bien le terrain et les jeunes qui y vivent. Le séjour d'été, dans sa 7^e année consécutive, est la partie la plus visible d'un projet global de secteur, visant à rapprocher les adultes et les jeunes du territoire, pour une jeunesse citoyenne, autonome, capable de prendre sa place dans la société et de devenir actrice de son évolution.

Ce projet sera une fois de plus un terrain d'enrichissement physique et intellectuel pour chaque participant. Le rythme du séjour est conçu pour stimuler chacun, tout en laissant à chacun le temps nécessaire pour apprécier ses vacances.

Le brassage des tranches d'âges tout comme l'origine des participants venus des 4 coins du territoire renforce la cohésion et l'apprentissage du bien vivre ensemble.

Pour l'été 2015 les bénévoles des foyers ruraux proposent aux jeunes de 10 à 17 ans de se retrouver sur deux sites du territoire du Saulnois pour partager des temps de vie et pratiquer ensemble des activités :

- Blanche-Eglise
- Chambrey

Cette organisation permet également aux participants de se construire une histoire commune, renforçant le sentiment d'appartenance à un territoire.

Au court de ces deux semaines, la découverte de l'environnement sera valorisée à travers :

- des bivouacs à thème sur le territoire
- réalisation et préparation d'une exposition photo (prise de vue, choix des thèmes etc.)
- des jeux et des activités sportives
- différentes sorties ludiques et culturelles

Coût du

séjour :

Catégories	Séjour (14 jours)	1 semaine (7 jours consécutifs)
1 enfant adhérent Adhérent F.D.F.R.	390,00	220,00
A partir du 2 ^e enfant Adhérent F.D.F.R.	370,00	215,00
1 enfant Non adhérent	450,00	250,00
A partir du 2 ^e enfant Non Adhérent	430,00	245,00

**Pour les inscriptions un acompte de trente pour cent (30%)
du prix est impérativement demandé**

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Le séjour fonctionnera pendant les vacances scolaires du 20 juillet au 2 août 2015. Il est ouvert à tous les jeunes de 10 à 17 ans.

Le séjour est conforme à la réglementation et fait l'objet des déclarations obligatoires.

Le prix comprend :

- Les frais d'inscription
- l'hébergement
- l'encadrement et l'animation permanente
- le suivi sanitaire
- la restauration
- les transferts et déplacements durant le séjour
- les activités sportives
- le matériel nécessaire à la pratique des activités,
- la totalité des activités sportives, culturelles et diverses mentionnées dans le programme

En sont exclus :

- les dépenses personnelles effectuées dans le cadre de sortie ou quartier libre

Nous vous demandons de remplir soigneusement le dossier d'inscription.

INSCRIPTIONS

L'accueil au séjour fonctionne par inscription à la semaine (7 jours) avec règlement d'avance. Les inscriptions ont lieu auprès du foyer rural de secteur le plus proche du domicile ou auprès de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.

Pour les inscriptions, un acompte de trente pour cent (30%) du prix est impérativement demandé. Aucune inscription ne sera enregistrée sans le paiement de l'acompte correspondant.

L'organisation se réserve le droit de refuser la présence de l'enfant sur le séjour choisi si la totalité du prix n'est pas payée avant la date du départ. Un paiement échelonné peut être proposé.

Les déductions éventuelles pour les familles (*CAF, MSA, CE, etc...*) seront prises en compte uniquement sur présentation des notifications de droits à l'inscription.

Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque ou espèces).

▪ Dossiers et certificats médicaux

Vous trouverez la **fiche sanitaire** dans la documentation jointe au dossier d'inscription ; elle comprend :

- un dossier médical complet, où il est nécessaire de préciser **les allergies et les contre-indications médicamenteuses.**
- une autorisation parentale de pratique des soins médicaux ou chirurgicaux.

Il est impératif de joindre à cette fiche une copie du carnet de santé à la page des vaccinations ou un certificat médical qui garantit que les vaccins sont à jour.

L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter d'enfants sur le centre en cas d'absence de ces documents.

L'ensemble de ces documents est à remettre le jour du départ sauf si l'état général de santé de l'enfant nécessite une information par les parents en amont du séjour.

▪ **B.- Avance des frais médicaux et frais de recherche et de secours**

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident et les frais d'ambulance sont avancées par l'organisation. En inscrivant un enfant mineur, les parents ou tuteurs acceptent par avance de rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

ACCUEIL

Pour les participants inscrits uniquement la première semaine, la prise en charge se fera le lundi 20 juillet 2015 à partir de 10h00 jusqu'au dimanche 27 juillet entre 10h et 11h à la salle des fêtes de Blanche-Eglise.

Pour les participants inscrits uniquement la deuxième semaine, la prise en charge se fera le dimanche 27 juillet 2015 à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 3 août entre 16h30 et 17h30 sur la base de Chambrey.

Pour les participants inscrits au séjour complet, la prise en charge se fera le lundi 20 juillet 2015 à partir de 10h00 à Blanche-Eglise jusqu'au dimanche 3 août entre 16h30 et 17h30 sur la base de Chambrey.

Il vous appartient de déposer et de venir chercher votre (vos) enfant(s) sur les sites prévus. Les horaires étant susceptibles d'être modifiés, ils vous seront donnés dans le courrier de confirmation d'inscription.

MODIFICATIONS

→ Avant le départ

Les foyers ruraux peuvent être contraints de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants.

L'organisation informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront formuler une proposition d'éléments de substitution.

→ Après le départ

Durant le séjour, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité, impératifs administratifs ou des conditions climatiques du moment.

Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires.

ANNULATION

→ De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi auprès de l'organisateur :

Les foyers ruraux de Moselle
Rue principale
57 410 GOIN
Séjour inter foyer – secteur sud Saulnois.

Dans tous les cas, une partie des sommes déjà versées conformément au contrat sera retenue :

- à l'inscription 30%
- deux mois avant 60%
- un mois avant 80%

En cas d'annulation du séjour réglé en chèque-vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué. Le montant pourra être reporté sur une inscription ultérieure.

→ Du fait des Foyers Ruraux

L'organisateur peut être exceptionnellement contraint d'annuler votre programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, nous vous en informerons au plus tard deux semaines avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'évènements imprévisibles.

Les Foyers Ruraux vous proposeront dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter.

Vous serez informé de l'annulation ou de la proposition d'un nouveau programme dans les meilleurs délais. En cas de refus de ce nouveau programme, nous vous rembourserons les sommes déjà versées.

DEPART ANTICIPE

Les prestations non utilisées seront considérées comme perdues.

Aucun départ ne pourra donner suite à remboursement, sauf en cas de maladie ou d'accident, sur présentation d'une demande écrite, accompagnée d'un certificat médical, et dès lors que le montant à rembourser est supérieur à 10.00 €.

ASSURANCES

L'organisation couvre les activités pratiquées pendant le séjour. Cependant, l'enfant devra être couvert en responsabilité civile et en individuel accident.

RECLAMATION

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, en nous précisant votre nom et date du séjour, à l'adresse suivante :

Les foyers ruraux de Moselle
Rue principale
57 410 GOIN
Séjour inter foyer – secteur sud Saulnois

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités ou manifestations organisées par les accueils jeunes, les parents sont informés que des photos ou des vidéos peuvent être réalisées et diffusées. Si les jeunes ou les parents le souhaitent, ils peuvent demander, par courrier, de « flouter » les images et les vidéos les concernant.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Certaines communes ont été contactées par les bénévoles des Foyers Ruraux, et ont décidé de faciliter l'accès aux vacances de leurs habitants en prenant en charge une partie du séjour.

Alors, n'hésitez pas à aller vous renseigner dans votre mairie.

Une attestation de prise en charge financière devra alors être fournie avec le dossier d'inscription (modèle page suivante). La commune pourra rembourser la somme, soit :

- à la famille, qui paiera l'intégralité du montant dû à l'inscription,
- aux Foyers Ruraux de Moselle, qui déduiront la somme du montant dû à l'inscription.

Dans tous les cas, aucune prise en charge ne pourra être déduite, si l'attestation n'est pas fournie au plus tard le jour de l'arrivée.

CERTIFICAT DE PRISE EN CHARGE

Camp d'ados – Secteur Sud Saulnois

Je soussigné(e)

Représentant la commune de :

En tant que :

Certifie par cette présente, que ma commune prendra en charge la somme de :

Pour le séjour de :

- NOM et Prénom :

- Date de naissance :

Cette somme sera versée :

à la famille

aux Foyers Ruraux de Moselle

Fait à

Le

Signature et cachet

Eviter tout objet ou vêtement de valeur

- 1 grand sac ou une grande valise pour les affaires personnelles (1 seul, c'est mieux !) avec :
 - Nécessaire de toilettes :
Brosse à dent, dentifrice, shampoing, savon, peigne, protections féminine pour les demoiselles si besoin (lotion contre les poux conseillé)
Serviettes de toilette (2 minimums) et gants de toilette
 - Vêtements :
1 pyjama
Paires de chaussettes + slips (en fonction de la durée du séjour) - 7/semaine
Jogging, Short ou tenue décontractée + 1 ou 2 pantalons ou jeans
Tee-shirt -1/jour
Sweat-shirt/ pull-over
1 maillot de bain (pas de short), bonnet de bain et 1 serviette de bain
1 k-way ou vêtement de pluie
 - Chaussures :
1 paire de baskets pour les activités sportives
1 paire de chaussures de marche
1 paire de chaussures de détente (ouverte si possible)
 - 1 sac pour le linge sale
 - Nécessaire de correspondance (enveloppe pré-timbrée) - *facultatif*
- **1 sac à dos pour les randonnées**, contenant :
 - 1 gourde
 - 1 lampe de poche
 - Chapeau / casquette
 - Lunettes de soleil
 - Mouchoirs en papier
 - Crème solaire et lotion anti-insectes
- **1 bon duvet ET natte de camping (oreiller conseillé)**
- Des couverts et assiette de camping à **laver** (pas de vaisselle jetable) - prévoir un sac de rangement

Il n'y a pas de lessive prévue pendant le séjour, prévoir assez de rechanges

L'organisation ne couvre pas les risques de perte, de vol, ni de dégradation aux biens personnels tels que les téléphones, Ipod, appareils photo....

Les consoles de jeux ne sont pas les bienvenues.

Inscription 2015

Nom de l'enfant :
Prénoms :
Date de Naissance :
Adresse :
N° Allocataire CAF ou MSA

Semaine d'inscription	date	Cocher la case concernée
Semaine 1	Du Lundi 20 juillet 10h00 au dimanche 26 juillet 10h00	
Semaine 2	Du dimanche 26 juillet 15h00 au dimanche 2 Août 17h00.	

Informations complémentaires obligatoires :

Le père :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. fixe : Tél. portable :
Mail :
Employeur

La mère :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. fixe : Tél. portable :
Mail :
Employeur :

N° de sécurité sociale sur lequel l'enfant est enregistré :

Les personnes **non** autorisées à venir visiter ou à récupérer l'enfant sont :

- **J'autorise** les responsables du séjour à prendre mon fils /ma fille en photo et la faire apparaître dans les publications ayant attrait au séjour. (Presse, site Internet, CD etc.)
- Je **n'autorise** pas les responsables à utiliser l'image de mon fils /ma fille et le/la faire apparaître dans les publications ayant attrait au séjour. (Presse, site Internet, CD etc.)

(Rayer la mention inutile)

Pièce à joindre au dossier d'inscription

(L'inscription sera définitivement enregistrée à réception de la totalité des pièces)

- Le dossier « Inscription 2015 » (pages 8 et 9) ;
- La fiche sanitaire de liaison et la copie du carnet de santé ;
- L'attestation d'aisance aquatique ;
- Le règlement intérieur **signé** par les parents et l'enfant inscrit ;
- Pour les adhérents foyers ruraux, la copie de la carte de foyer ;
Pour les non adhérents, une copie de l'attestation RC des parents ;
- Le règlement financier du séjour
 - Si paiement échelonné, joindre le tableau échancier
 - Les coupons d'aides aux vacances de la CAF ou MSA
 - Si prise en charge financière : soit une attestation dûment renseignée de l'organisme de prise en charge, soit l'attestation fournie dans le dossier remplie par un représentant de votre commune.

- Comme pour les éditions précédentes, les inscriptions pourront se faire pour une semaine ou pour le séjour.
- les titulaires d'une carte du réseau "Foyers Ruraux" bénéficient d'un tarif préférentiel ;
- les dossiers sont à retourner **à votre foyer rural** qui sera chargé de les transmettre à la fédération départementale à Goin.
- Pour faciliter les paiements, les **familles peuvent demander un échancier** (voir avec le responsable de chaque foyer).

Je soussigné M. Mme, responsable de l'enfant

(Nom, prénom de l'enfant) demande son inscription au séjour organisé par les Foyers Ruraux du Sud

Saulnois.

En cas de désistement partiel ou total et dans la mesure où je n'ai pas de remplaçant pour le séjour, je m'engage à régler en totalité les frais liés à l'inscription de mon fils/ma fille.

Signature des parents / ou responsables légaux